



COMMUNE DE XXXXXXXXXX ALERTE AMBROISIE

Le coronavirus vient de semer le trouble dans notre vie et dans l'immédiat, nous devons apprendre à vivre avec. Masques et gestes barrière garantissent notre santé et celle des autres. Si le coronavirus était le seul à affecter notre santé, nous le saurions : nous devons aussi, entre autres, anticiper les allergies déclenchées par l'**ambrosie**. Nos organismes doivent rester forts pour lutter contre l'épidémie... dont nous ne connaissons pas l'avenir.

UNE PLANTE ALLERGENE ET INVASIVE EST INSTALLEE SUR NOTRE TERRITOIRE. Elle a deux impacts majeurs :

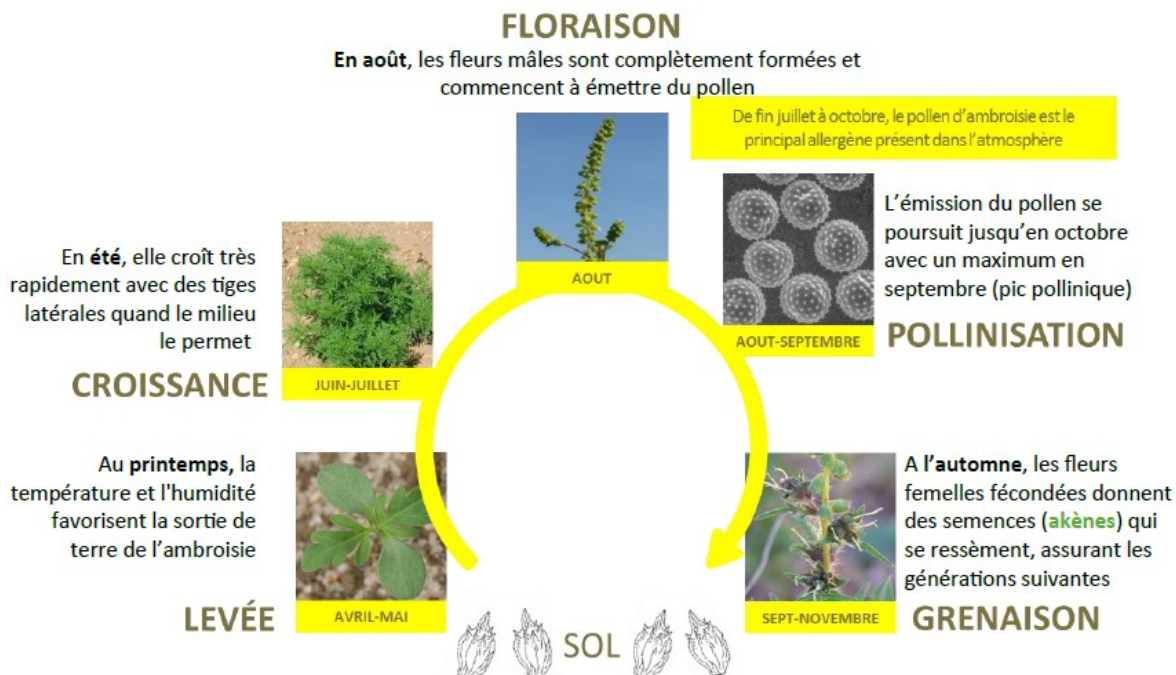
- elle est nocive
- elle réduit les



pour notre santé,
surfaces cultivables.

Elle s'appelle **AMBROISIE**. Elle est dans nos jardins, sur nos bords de route, dans les champs... partout où nous vivons. Nous avons besoin de nous unir pour préserver notre santé et combattre sa propagation.

Si vous faites l'objet d'allergies en été, il est probable que l'ambrosie en soit la cause. En effet, la présence de ses pollens dans l'air que nous respirons de fin juillet à octobre constitue un véritable enjeu de santé publique.



PRESERVER NOTRE SANTE	COMBATTRE LA PROPAGATION
<p>Le pollen a un fort potentiel allergisant. Quelques grains par mètres cube d'air suffisent à déclencher une réaction allergique. L'ambroisie, peut toucher n'importe quel individu, à tout âge et sans prédisposition familiale, <i>a fortiori</i> en cas d'exposition intense, répétée ou prolongée.</p> <p>La réaction peut être grave :</p> <ul style="list-style-type: none"> • rhinite sévère avec ou sans conjonctivite, • trachéite et/ou asthme, • grande fatigue. • démangeaisons, urticaire, eczéma. <p>Fatigue, troubles de la concentration et de l'humeur et traitements médicaux ont un impact fort sur la vie personnelle, familiale, sociale, scolaire ou professionnelle.</p>	<p>Mesures de prévention et de lutte qui peuvent être mises en œuvre au niveau national et/ou local [art. D. 1338-2 du CSP]</p> <ul style="list-style-type: none"> - La surveillance de la présence des espèces et l'évaluation de leurs impacts (santé et environnement); - La prévention de leur prolifération ; - La gestion de tous les espaces, agricoles ou non, où peuvent se développer ces espèces ; - La destruction des spécimens dans des conditions permettant d'éviter leur dissémination ; - La prise de toute mesure permettant de réduire ou d'éviter les émissions de pollens ; - L'information au public

Nous sommes tous concernés. C'est une affaire de santé publique, nous l'avons dit mais c'est aussi une affaire de citoyenneté. Pour éradiquer cette plante, nous devons agir ensemble. Un arrêté préfectoral devrait voir le jour prochainement à cet effet. Il donnera des indications sur les actions à mettre en œuvre sur les grands linéaires, les zones non urbaines et les espaces d'habitation.

VOIR, COMPRENDRE ET AGIR DES MAINTENANT

- Un stand d'information sur la plante est à disposition dans votre mairie. Il, est accessible aux heures d'ouverture de la mairie, dès maintenant.
- Le site www.ambroisie.info complètera votre information le cas échéant.
- Des habitants qui connaissent la plante sont prêts à vous la faire découvrir et à vous initier aux bonnes pratiques pour la détruire. Prenez rendez-vous à la mairie.
- Nous vous invitons à télécharger l'application « signalement ambroisie » sur votre smartphone pour signaler l'existence de plants
- Gardons en tête ce que nous devons faire si nous voyons la plante :



AMBROISIE ».

- Sur ma propriété : je l'arrache !
- Hors de ma propriété et sur un terrain public, s'il n'y a que quelques plants : je l'arrache !
- Hors de ma propriété, s'il y a en a beaucoup : **je signale la zone infestée via la plateforme interactive « SIGNALEMENT-**

Des animations sont en réflexion pour identifier la plante, en connaître les méfaits et apprendre à la combattre. Nous vous tiendrons au courant en temps en en heure

Au plaisir de protéger nos concitoyens les plus fragiles et notre patrimoine végétal.

Bien cordialement.

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX,
Maire de la commune de XXXXXXXXXXXXXXX

Véronique GALPIN
Animatrice du contrat local de santé
[Animation.sante@pays-berry-st-
amandois.fr](mailto:Animation.sante@pays-berry-st-amandois.fr)
02 48 96 16 82

**Berry
St-Amandois** 
Pays au cœur d'OR